



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-549

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2022

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Direction**

75-2022-07-19-00007 - Arrêté fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2022-07-19-00007

Arrêté fixant la composition de la commission  
départementale d'agrément des mandataires  
judiciaires à la protection des majeurs exerçant à  
titre individuel



**ARRÊTÉ n°**

**fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel**

**Le Préfet de la région d'Ile de France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D. 472-5-3 ;

**VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** le décret n° 2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

**VU** les propositions de candidatures des différentes autorités et organismes consultés ;

**VU** les procès-verbaux en date du 7 juillet 2022 des tirages au sort des représentants des services et des mandataires à titre individuel ;

**VU** les propositions de nominations du préfet, secrétaire général aux politiques publiques, de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

**VU** l'avis favorable du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Paris concernant la proposition de composition de la commission d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel en date du 7 juillet 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel est composée comme suit :

1. Le préfet du département de Paris ou son représentant, Président
2. a) Le responsable de la mission protection des majeurs vulnérables et du handicap du département de Paris

b) Un référent protection des majeurs à la mission protection des majeurs vulnérables et du handicap du département de Paris

3. Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Paris ou son représentant
4. Le président du tribunal judiciaire de Paris ou son représentant ;
5. Représentants des mandataires exerçant à titre individuel :
  - Membres titulaires :
    - M. Mikaël ROY, agréé dans le département de Paris
    - Mme Fabienne FOLBAUM, agréée dans le département de Paris
  - Membres suppléants :
    - M. Morgan BOUKOBZA, agréé dans le département de Paris
    - Mme Cassie MALOT, agréée dans le département de Paris
6. Représentants des mandataires exerçant en qualité de préposé d'établissement :
  - Membre titulaire :
    - Monsieur Mikaël REVERSEAU, préposé au GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences
  - Membre suppléant :
    - Monsieur Faouzi DIANÉ, préposé à Hôpital Broca/La Collégiale et Vaugirard/Corentin Celton
7. Représentants des délégués à la protection juridique des majeurs exerçant au sein d'un service mandataire habilité :
  - Membre titulaire :
    - Mesdames Bouchra MAKRANI et Karthika BALASINGAM, déléguées à la protection juridique des majeurs au sein de l'association Œuvre Falret
  - Membre suppléant :
    - Madame Christine DELHAYE, déléguée à la protection juridique des majeurs au sein de l'association APJA
8. Représentants des usagers désignés par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de Paris :
  - Madame Elisabeth BONNEVAL-LAGARDE
  - Monsieur Bernard JABIN

## Article 2

Les membres de la présente commission départementale d'agrément sont nommés pour une durée de cinq ans, à compter de la date de publication du présent arrêté.

### **Article 3**

La commission est placée auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ; son secrétariat est assuré par la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

### **Article 4**

L'arrêté du 23 octobre 2017 fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel pour le département de Paris est abrogé.

### **Article 5**

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques, de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon du département de Paris) de la préfecture.

Fait à Paris, le 19 juillet 2022

P/ le préfet,  
La directrice régionale adjointe,  
Directrice de l'unité départementale  
De Paris

**signé**

Barbara CHAZELLE